

Comment se déroule l'enquête d'un détective privé ?

Conseils pratiques publié le 01/07/2019, vu 4237 fois, Auteur : Investipole

Vous souhaitez faire appel à un détective privé ? Voici ce que vous devez savoir sur le déroulement de l'enquête d'un professionnel et sur les démarches à suivre.

Si vous désirez recourir aux services d'un détective privé, quel qu'en soit le motif, vous remarquerez qu'il est facile de se perdre face à la multitude de résultats et d'offres que l'on trouve sur le net. Pour savoir comment se déroule la procédure et l'enquête d'un détective privé, poursuivez votre lecture.

La prise de contact

Les agences de détectives privés reçoivent des demandes en toutes sortes, provenant parfois de toute la France. Il arrive que les potentiels clients soient dirigés vers l'agence par le biais de leur avocat.

Sachez que les détectives privés professionnels sont soumis au secret professionnel, ainsi toute demande quelle qu'elle soit sera traitée dans la plus grande discrétion. Par conséquent, il ne faut pas hésiter à expliquer votre situation de façon claire et directe lors de la première prise de contact avec un professionnel de l'enquête. Dans la mesure du possible, transmettez dès le premier contact d'ores des détails sur votre dossier : s'agit-il d'une affaire d'ordre familial ou professionnel ? Une procédure judiciaire est-elle en cours ? Y-a-t-il des délais à respecter ? Quelles sont vos pistes et les informations qui étayent vos doutes ?

Ces quelques éléments sont primordiaux car ils permettront au détective privé d'appréhender la faisabilité et la légalité de votre demande. Lors de cette première prise de contact, le professionnel saura vous conseiller, et être à l'écoute de votre problématique. C'est également l'occasion pour vous, en tant que client, d'évaluer la crédibilité et le sérieux du discours du détective sollicité. Il est important d'établir rapidement un lien de confiance : assurez-vous de sa rigueur déontologique et de sa capacité professionnelle à mener à bien la mission que vous lui confierez.

Pour toute demande d'information ou de devis gratuit auprès de l'agence de détective Investipole, poursuivez ici.

L'élaboration d'un devis détaillé

Après une première prise de contact, pouvant s'accompagner d'un rendez-vous au sein de l'agence, à votre domicile ou sur votre lieu de travail s'il s'agit d'une problématique d'ordre professionnelle, le détective privé sera en mesure de déterminer précisément les objectifs de votre dossier et leur finalité juridique. Il pourra également mettre en place une stratégie d'enquête adéquate et faire le lien avec votre avocat et l'étude d'huissiers pouvant être amenés à intervenir

dans la procédure.

Ainsi, il pourra élaborer un devis détaillé, vous indiquant les moyens mis en œuvre, le nombre d'agents et véhicules nécessaires à la réalisation de la mission, les actes d'enquête à effectuer, le temps passé sur votre dossier, les éventuels frais de mission, et enfin, le montant total des honoraires. La facturation doit s'effectuer de façon complètement transparente pour le client, qui sera informé à l'avance du coût de la mission. Si nécessaire, accordez-vous un temps de réflexion pour être sûr de votre démarche et que l'agence que vous avez sollicitée vous convient. Surtout, veillez à ne pas vous laissez attirer par des pratiques commerciales trompeuses, vous offrant une réduction importante en cas de signature immédiate du contrat. De telles pratiques en disent long sur l'absence de sérieux et de déontologie de l'agence.

Une fois que vous aurez pris votre décision, un dossier sera ouvert en votre nom qui pourra comporter des documents tels qu'une fiche de renseignements remplie par vos soins, un contrat de mission signé, le devis signé, parfois accompagné du versement d'un acompte provisionnel.

Prise en charge de la mission

Vient ensuite le moment pour le professionnel de l'enquête de prendre en charge la mission confiée et d'effectuer les diligences nécessaires en rapport avec la stratégie d'enquête établie avec vous. Le détective devra adapter son intervention à la réalité du terrain. Tout au long de l'enquête, le client est tenu informé des évolutions et des éventuels changements ou complications.

Il est important que le détective privé collabore étroitement avec les diverses professions juridiques intervenant dans l'affaire, comme les avocats, huissiers ou notaires. Il arrive que des agences travaillent aussi directement en complémentarité avec divers experts, comme des experts informatiques dans le cadre de recueil de preuves informatiques, ou d'experts financiers dans le cas de malversations, dissimulation de revenus, impayés, etc.

Le rapport de mission

Enfin, une fois la mission accomplie, un compte-rendu d'enquête complet est fourni au client afin de lui exposer résultats obtenus dans les moindres détails. En fonction des cas et des besoins de la mission, il est possible de poursuivre et compléter la première enquête si besoin. Ces investigations complémentaires feront alors l'objet d'un nouveau devis détaillé, que le client devra valider.

Ce document strictement confidentiel sera remis exclusivement à la partie demandeuse, en vue de défendre ses intérêts et permettre l'administration de la preuve devant le Juge compétent. Il peut être constitué de photos ou de toute sorte de documents annexes, constituant des pièces de procédure au dossier. En général, un exemplaire de ce rapport est transmis à l'avocat s'occupant de votre dossier, afin d'utiliser au mieux les résultats obtenus dans la procédure judiciaire en cours.

Pour conclure, sachez que le recours à un détective privé n'est pas un acte anodin et le résultat d'une enquête est rattaché à des enjeux très importants. Il est donc essentiel pour le client de bien choisir l'agence et le détective à qui confier son affaire.

Pour en savoir plus sur la procédure d'enquête d'un détective privé professionnel, rendez-vous sur <u>Investipole</u>.